



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 77 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Note du Secrétaire général**

Le cinquante-sixième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui porte sur la période allant du 1er septembre 2001 au 31 août 2002, a été transmis par le Président de la Commission pour être communiqué aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies conformément au paragraphe 6 de la résolution 512 (VI) de l'Assemblée générale, en date du 26 janvier 1952, et au paragraphe 2 de la résolution 56/52 de l'Assemblée, en date du 10 décembre 2001. Le texte du rapport de la Commission figure en annexe à la présente note.

* A/57/150.

** Le présent rapport porte sur la période allant du 1er septembre 2001 au 31 août 2002.



Annexe

Cinquante-cinquième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Au paragraphe 2 de sa résolution 56/52 du 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié la Commission de lui rendre compte, selon qu'il conviendrait, mais au plus tard le 1er septembre 2002. La Commission rappelle le rapport qu'elle a présenté le 31 août 2001 (A/56/290, annexe) et indique qu'elle n'a rien de nouveau à signaler depuis la parution de ce texte.
